



Communiqué de presse

Au Gosier, Guadeloupe le 27 avril 2016

Sanctuaire Agoa

3^{ème} conseil de gestion du sanctuaire : un nouveau vice-président et des actions engagées pour la préservation des mammifères marins et de leurs habitats

Le conseil de gestion du sanctuaire Agoa s'est réuni ce mercredi 27 avril 2016 au Gosier (Guadeloupe), sous la présidence de M. Yvon Combes.

A l'ordre du jour :

➤ **Election du vice-président issu de la catégorie « collectivités territoriales »**

Les membres du conseil de gestion ont élu Monsieur Maurice Bonté vice-président du sanctuaire Agoa, représentant les collectivités territoriales de Martinique, en sa qualité de président de l'Association des maires de Martinique.

"Je suis heureux de siéger au Conseil de gestion d'Agoa aux côtés de mes collègues, Madame Ramona Connor représentante de la collectivité territoriale de Saint-Martin, de Monsieur Benoit Chauvin représentant de la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy et de Monsieur Yvon Combes actuel président du sanctuaire Agoa représentant les collectivités territoriales de Guadeloupe".

➤ **Avis sur la campagne de sismique marine CASEIS**

La campagne à la mer CASEIS vise à retrouver la trace des grands séismes de l'arc Antillais et à mieux comprendre le cycle sismique de la zone. L'utilisation d'outils acoustiques nécessaire dans le cadre de cette mission n'est pas sans effet sur les mammifères marins présents à proximité. Les membres du conseil de gestion saisis par la division de l'action de l'Etat en mer sur ce projet ont rendu un avis favorable sous condition de la mise en place d'une procédure douce d'effarouchement des mammifères marins avant chaque utilisation des canons à air.

En 2015 le bureau d'Agoa a été amené à rendre 7 avis sur divers projets (recherche sismique, agrandissement de zones portuaires, campagne océanographique) ayant un impact potentiel sur les cétacés afin de préserver l'intégrité de ces animaux et de leurs habitats.

➤ **Présentation des travaux de la commission de coopération internationale**

Dans la "déclaration de naissance" du sanctuaire la volonté d'étendre l'initiative Agoa au delà des Antilles françaises a été affirmée.. Créée lors du premier conseil de gestion en Martinique la commission de coopération internationale a défini une stratégie de coopération à mener au sein de la Caraïbe et au delà afin de préserver l'intégrité des cétacés qui parcourent, pour certains, plusieurs milliers de km du nord au sud de l'Atlantique.

La prochaine rencontre de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) en Guadeloupe en octobre 2016 sera l'occasion de partager, d'inciter et d'accompagner les autres Etats et territoires de la Caraïbe dans cette démarche. Fin 2015 les Antilles néerlandaises et notamment Saba et Bonaire ont créé dans leurs eaux le sanctuaire de mammifères marins Yarari.

➤ **Présentation des travaux de la commission « observation commerciale des cétacés et encadrement ».**

Créée au précédent conseil de gestion, la commission « observation des cétacés et encadrement » réunit sociétés commerciales de Guadeloupe, de Martinique et de Saint-Martin, gestionnaires d'aires marines protégées et administrations concernées afin de mieux appréhender et encadrer les pratiques d'observation des mammifères marins au sein du sanctuaire Agoa. La commission se penche également sur la forme que doivent prendre ces outils techniques pour en faire de véritables outils de gestion des activités d'observation : de la réglementation à la création de label, par exemple.

A ce jour plus de 29 opérateurs de *whale watching* exercent leur activité au sein d'Agoa et génèrent plus de 2 million d'euros de chiffre d'affaire annuel global*. Ce marché est en pleine expansion

--- --- ---

Couvrant 143 256 Km², et dédiée à la préservation des mammifères marins Agoa est une des plus grandes aires marines protégées françaises. Son conseil de gestion est un « parlement de la mer » rassemblant 53 membres, représentants de la diversité de l'archipel de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Il est composé d'acteurs de la mer : élus des 4 collectivités, pêcheurs professionnels, usagers de loisirs, opérateurs touristiques, associations de protection de l'environnement, gestionnaires d'aires marines protégées, experts et services de l'État. Il se réunit deux fois par an. **Le prochain conseil devrait avoir lieu en Martinique au mois de novembre 2016.**

Le sanctuaire Agoa fait partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin, sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Retrouvez plus d'informations sur le site web :
www.sanctuaire-agoa.fr

Vous pouvez télécharger les photos du communiqué de presse sur [notre médiathèque en ligne](#).

Si le lien ne fonctionne pas, rendez-vous à l'adresse suivante :

Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification>
et utilisez le code suivant : **1-NEWG51LEKJY70871**.

La mention des crédits photos est obligatoire.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du sanctuaire Agoa à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.

Contact presse

Amandine Eynaudi, déléguée de l'Agence des aires marines protégées pour le sanctuaire Agoa

Amandine.eynaudi@aires-marines.fr - 06 90 68 02 44

* *Etude de caractérisation des activités d'observation commerciales des cétacés au sein d'Agoa, Rapport réalisé par Souffleurs d'écume publié en 2016 et disponible sur le site internet du sanctuaire*

Le sanctuaire Agoa fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin. L'Agence est sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.